

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 15
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 0

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

L'an deux mille vingt et un et le 11 février à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis à la salle des Fêtes de L'Union, sur convocation régulière en date du 4 février, sous la Présidence de Madame Isabelle Godéas, Vice-Présidente.

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M. YVAN NAVARRO, MME KAREN GREGOIRE, MME MONIQUE GUEDES, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. DENIS MOLET, MME MARIE-LOUISE GRUEL, MME MONIQUE BEZOS, MME KATY COLDER, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, M. HERVE LAMACHERE, MME MARE-CLAUDE MANGOGNA, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, MME JACKIE VAZ SANTIAGO.

Était absent excusé : M. MARC PERE, M. YANNICK PUGET.

☎ 05.62.79.86.16

DÉLIBÉRATION n° 2021/04

Objet : Partenariat avec la Commune de Saint-Jean, Toulouse Métropole et la Mission Locale dans le cadre du projet « 100 permis »

Madame la Vice-Présidente informe le Conseil d'Administration que, dans le cadre du projet « 100 permis » Toulouse Métropole et la Mission Locale ont conclu une convention de partenariat. La présente convention vise à étendre ce partenariat avec la Commune de Saint-Jean et le CCAS de l'Union pour développer des actions en direction du public des 18-25 ans bénéficiant d'un accompagnement PACEA (Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie), notamment pour lui faciliter l'obtention d'un permis de conduire.

Le projet "100 Permis" s'inscrit dans un plan de lutte contre la précarité, et s'adressent à des jeunes en difficulté, inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle et dont l'insuffisance de ressources financières constituerait un frein à l'obtention du permis de conduire. Ce projet est cofinancé par Toulouse Métropole, la commune de Saint-Jean et le CCAS de l'Union. La participation financière de Toulouse-Métropole s'élève à 1 000 € par permis et par jeune, pour 10 communes ou bassin de communes, à raison de 10 jeunes, soit un montant global de 100 000 €. Cette dynamique partenariale propose aux communes ou à leur CCAS de venir cofinancer des permis pour réduire davantage la part financée par le jeune et donc le rendre encore plus accessible.

Afin de répondre à l'obligation de présenter 10 jeunes dans le cadre de ce projet, les Communes de Saint-Jean et L'Union s'associent et présenteront chacune 5 jeunes susceptibles d'intégrer cette action.

L'objectif de cette convention de partenariat vise à définir les modalités de collaboration entre la commune de Saint-Jean, le CCAS, Toulouse Métropole et la Mission Locale pour faciliter l'accès au permis de conduire de 5 jeunes de l'Union, inscrits dans le programme PACEA, en recherche d'emploi ou de formation et engagés dans une dynamique d'insertion professionnelle, moyennant une participation, traduite par un engagement de 1 250 € pour la commune de Saint-Jean et 1 250 € pour le CCAS de l'Union.

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration :

- D'approuver le projet de convention de partenariat avec Toulouse Métropole et la Mission Locale,
- De l'autoriser à signer ladite convention et tous documents se rapportant au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité :

- D'approuver le projet de convention de partenariat avec Toulouse Métropole et la Mission Locale,
- De l'autoriser à signer ladite convention et tous documents se rapportant au projet.

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Isabelle Godéas

Transmis le **16 FEV. 2021**
- Affiché le **16 FEV. 2021**

